

## Éditorial

### VITALE, LA SECURITE SOCIALE ?

Le Covid-19 fait des ravages aux Etats-Unis, avec plus de 100 000 décès recensés à ce jour. Un drame qui révèle les lacunes d'un système de santé majoritairement privé et décentralisé, le rendant profondément inégalitaire.

Une protection sociale publique existe toutefois aux Etats-Unis avec le Medicare, bénéficiant aux personnes âgées de plus de 65 ans et le Medicaid pour les personnes plus pauvres.

L'Obama Care a certes contribué à étendre le Medicaid à plus de citoyens (ils étaient 45 millions à ne pas être assurés en 2010, avant la loi de Barack Obama) mais cela n'a pas suffi à combler les carences du système.

Les salariés, eux, disposent d'une couverture maladie grâce à leur statut dont les frais sont partagés entre l'employeur et les salariés.

Seulement Trump a fait voter une loi en mars qui ne prend pas en compte les soins des non-assurés ; alors qu'avec le chômage qui explose, vous perdez votre emploi et votre assurance maladie, c'est la double peine !



### LA SÉCURITÉ SOCIALE, C'EST VITAL !

L'article 1 de l'ordonnance n° 45-2250 du 4 octobre 1945 portant organisation de la Sécurité sociale : « Il est institué une organisation de la Sécurité sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent ».

Pilier de ce qu'on nomme encore aujourd'hui le modèle social à la française, elle démontre, avec la pandémie, la crise économique et sociale que nous vivons, son incroyable modernité en évitant les drames que connaissent des milliers de salariés, de citoyens en Europe et dans le monde.

Fondée sur la solidarité et l'égalité, ancrée sur ses missions des services publics, elle est devenue une référence universelle qui inspire bien des politiques dans le monde pour faire progresser les droits, lutter contre la misère et les inégalités d'accès aux soins notamment.

Les valeurs de la Sécurité sociale sont justes : protéger dans la solidarité, partager les richesses produites par le travail pour financer la réponse aux besoins de toutes et tous : c'est la solution !

Ce système, au fil des années, a participé à la croissance en maintenant du pouvoir d'achat, au développement de notre système de santé, de retraite, à l'accompagnement des familles, il a permis l'allongement de la durée de la vie...

## Sommaire

• 1 & 2 Edito

• 3 Covid-19 : Les personnes âgées ont payé au prix fort

• 4 & 5 Pensions de retraite - Fiscalité - Réforme des retraites

• 6 Pour un droit à l'autonomie financée par la branche maladie

• 7 "Les c...ça ose tout !"

• 8 & 9 Liberté chérie et état d'urgence

• 10 Un 1<sup>er</sup> Mai très particulier

• 11 Arrêtez le numéro de duettistes

Hommage à Jacqueline Kaczinski

• 12 Je finirai Arlequin

Hommage à Alain Nevoux

02

## Éditorial

Suite...

La CGT, engagée en 1945 dans la création de la Sécurité sociale, est toujours restée mobilisée pour défendre « cette loi humaine et de progrès »... comme disait Ambroise Croizat, ministre du Travail.

Depuis sa création à aujourd'hui, la Sécurité sociale n'a jamais cessé d'être un enjeu de la lutte des classes. La Sécurité sociale a toujours été présentée comme « une charge » par les gouvernements, le patronat, leurs « experts », qui cultivent l'image culpabilisatrice du « trou de la Sécurité sociale » ou de son « déficit abyssal laissé à nos enfants » ...

Tous les arguments ont été bons pour détricoter petit à petit cette formidable innovation sociale, dédouaner le patronat de son financement et faire payer les assurés eux-mêmes !

Les réformes se sont succédées, des inégalités progressent, l'accès aux soins devient difficile, voire inaccessible, les prestations familiales sont conditionnées aux revenus, l'accompagnement des personnes âgées est peu pris en charge, le service public régresse, le travail dans la santé, le social, la Sécurité sociale se dégrade...

Ainsi, le nombre de lits d'hôpitaux est en baisse continue, 100 000 lits en moins en 20 ans dans notre pays, pour les lits de réanimation 5 000 en France contre 20 000 en Allemagne, c'est le résultat de vingt années de politique d'austérité et de gestion libérale des hôpitaux publics.

Tarification à l'acte, sous-financement des hôpitaux, plafonnement de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam). En quelques années, l'hôpital public a été déstructuré et mis à mal. La crise sanitaire liée au Covid-19 a mis crûment en lumière l'ineptie des politiques de santé menées depuis plus de vingt ans et la fragilité de notre système de soins en témoignent ; les mesures d'urgence prises pendant la pandémie pour répondre aux besoins en dépit du manque de moyens. Pourtant, le gouvernement ne change pas de cap, il annonce le maintien du plan santé 2022 avant le Ségur de la Santé.

Depuis plus d'un an, les professionnels de la santé, du médico-social (hôpitaux, Ehpad) sont mobilisés pour exiger les moyens d'exercer leur mission dans de bonnes conditions avec des créations d'emplois massives. Pas un mot dans les annonces sur ce sujet.

A l'occasion de ce Ségur mais aussi, dans les mobilisations qui s'annoncent, la CGT portera les revendications des professionnels, à savoir :

- l'augmentation des budgets avec un relèvement de l'Ondam (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie) de 5 % permettant de répondre aux revendications immédiates d'embauches de personnels ;
- l'arrêt des restructurations, des fermetures de lits, de services pour une réponse aux besoins de la population ;
- une augmentation générale des salaires à hauteur de 300 euros pour tous les professionnels qui travaillent dans les établissements de santé et d'action sociale.

**Notre Sécurité sociale a, malgré tout, démontré son efficacité dans la période. Pour une véritable protection sociale pour toutes et tous, il faut mettre en place la Sécurité sociale intégrale, collectrice unique des cotisations et trésorière unique des dépenses de santé avec un financement reposant sur le salaire socialisé.**

**Plus que jamais, notre revendication d'une Sécurité sociale intégrale couvrant l'ensemble des besoins et financée par les cotisations sociales apparaît comme la seule réponse crédible à la crise. Une sécurité sociale intégrant la perte d'autonomie comme un nouveau droit intégré à la branche maladie.**

**La Sécurité sociale n'est pas malade de trop de dépenses, mais d'un manque de recettes.**

**À bientôt 75 ans cette année, la Sécurité sociale est toujours moderne,  
Mobilisons-nous pour la reconquérir !**

## MENTIONS LÉGALES

## DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Guy CARRIERE

Rédacteurs :

GUY CARRIERE, JEAN-PAUL GIRARD,  
ALAIN GUICHARD,  
DOMINIQUE MASSELIN  
ODETTE TERRADE

Maquettage : M-O. BERNARD

Imprimé par RIVET Presse Edition  
Limoges

NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE :

0324 S 08364

N° ISSN : 2276-1063

UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS  
DES FINANCES CGT

263 rue de Paris Case 540  
93514 Montreuil Cedex

TÉL : 01.55.82.76.66

COURRIEL : ufr.finances@cgt.fr

PRIX 0,50 €



# COVID 19 : les personnes âgées ont payé au prix fort les conséquences de la casse du système public de santé !



**Au 1<sup>er</sup> juin, la pandémie de COVID 19 a fait 28 802 morts dans notre pays : 18 475 personnes sont décédées à l'hôpital et 10 327 en EHPAD ou autres établissements médico-sociaux...**

Ces chiffres, à eux seuls, doivent nous conduire, dès aujourd'hui, à faire un bilan sans concession de cette situation catastrophique pour qu'elle ne se reproduise plus à l'avenir. Il faudra désigner les responsables de cette situation, notamment ceux qui ont participé à la destruction de notre système public de santé, contre l'avis de ses personnels et des usagers.

Après avoir voulu confiner les « vieux », sur le seul critère de l'âge, pour tenter d'endiguer l'épidémie, et surtout pour tenter de faire oublier le manque de moyens pour limiter la contamination : gel hydroalcoolique, masques, sur-blouses, charlottes pour les personnels, aménagement des locaux pour isoler les résidents contaminés, protection pour les visiteurs... Les résidents

d'HEPAD ont été et sont encore confinés en chambre depuis le mois de mars !

Lorsqu'il s'agit de faciliter les procurations de vote, les personnes âgées résidant en HEPAD, en maisons de retraite sont des citoyens à part entière, mais lorsqu'il s'agit de leur santé, face à la pénurie de moyens et de personnel, là, c'est le « retrait du monde », l'enfermement et l'isolement imposé sans pouvoir voir sa famille.



Combien de personnes sont ainsi décédées, isolées, sans contact avec leurs proches ?

- Mortes des suites du Covid-19, sans accès aux services de réanimation de l'hôpital qu'il ne fallait pas encombrer avec ces «vieux » qui, de toutes façons, peuvent être atteints de pathologies qui augmentent leurs risques de comorbidité (l'administration a même autorisé, par circulaire, les

personnels d'HEPAD à utiliser un sédatif habituellement réservé aux soins palliatifs !).

- Mortes d'ennui, de perte du goût de vivre, de repères affectifs ?

Dans les départements, la seule instance officielle où les représentants des syndicats de retraités peuvent intervenir pour dénoncer cette situation est le CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie) « instance consultative d'information et d'échange visant à favoriser la participation effective des personnes âgées ».

Durant cette période de pandémie, cette instance, seulement consultative, n'a pas été réunie, pas plus que les Conseils de Vie des Etablissements.

La démocratie attendra !

A l'heure de la réunion du Ségur de la santé qui doit tirer le bilan de cette pandémie, il reste encore beaucoup à revendiquer pour que, dans notre pays, les personnes âgées soient considérées comme des citoyens à part entière tout au long de leur vie et que l'accès aux soins de qualité et d'urgence sanitaire quel que soit son âge et son lieu de vie, soit effectif partout et pour tous !



## PENSIONS DE RETRAITE - FISCALITÉ

### RÉFORME DES RETRAITES :

Les retraité.e.s ne doivent pas être sacrifié.e.s

La crise du Covid démontre que le gouvernement a fait le choix de ne pas donner les moyens nécessaires pour préserver les plus anciens et les plus vulnérables face à cette épidémie.

En cela, il continue à maltraiter les retraités. Depuis son arrivée au pouvoir, Monsieur Macron et son gouvernement ont amplifié les attaques déjà conséquentes des gouvernements Sarkozy et Hollande.

#### Un petit rappel historique

Jusqu'à l'arrivée de Sarkozy, les pensions des retraites de base étaient revalorisées au 1<sup>er</sup> janvier sur la base de l'inflation prévue pour l'année par la Loi de Finances, avec une régularisation prenant en compte l'inflation de l'année N-1. Sarkozy a décalé la revalorisation au 1<sup>er</sup> avril sous prétexte qu'elle était difficile à calculer. Il a supprimé la demi-part en matière d'impôt sur le revenu pour les personnes vivant seules ayant élevé au moins un enfant (sauf pour celles l'ayant élevé seules pendant au moins 5 ans). Hollande n'a pas remis en cause cette réforme et a amplifié l'attaque contre les pensions des retraites de base avec des revalorisations insuffisantes et un report en oc-

tobre, l'imposition des majorations de pension à l'impôt sur le revenu pour les parents de trois enfants et plus et l'instauration de la CASA. Il a modifié la règle de revalorisation en la calculant non plus sur l'inflation de l'année à venir, mais sur l'inflation constatée. Quant à Macron, il a augmenté le taux de CSG, revalorisé de manière insuffisante les pensions de retraite (en violation des dispositions du Code de la Sécurité sociale) et reporté au 1<sup>er</sup> janvier les revalorisations.

**Ainsi, ces différentes mesures ont sérieusement amputé le pouvoir d'achat des retraités.**

#### Évolution du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2019

Indice des prix INSEE hors tabac	Pensions brutes de base	Pensions nettes (avec CSG à 8,3 % et CASA)	Smic
+ 12,93 %	+ 10,99 %	+ 8,60 %	+ 20,05 %

Pour 2020, Macron a instauré une augmentation différenciée allant de 1 % pour les pensions brutes égales ou inférieures à 2 000 € à 0,3 % pour les pensions égales ou supérieures à 2 015 €, introduisant des distorsions flagrantes. De plus, les revalorisations complémentaires prévues au 1<sup>er</sup> mai, pour ceux qui auraient dû avoir 0,4 %, 0,6 % ou 0,8 % sont reportées en septembre du fait de l'épidémie de Covid. Pour simplement remettre les pensions de base à leur niveau de mai 2017, il faudrait une augmentation de 2 % au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et l'abrogation de la hausse de la CSG de 1,7 %.

La situation continue de se dégrader. Depuis le début du confinement dû à la pandémie, l'augmentation du prix des fruits et légumes est en moyenne de 9 %. Elle est de 6 % pour les produits de consommation courante et de 12 % en moyenne pour les fruits et légumes bio. Ce qui induit un réel impact sur le pouvoir d'achat des retraités, qui ont aussi davantage fréquenté les commerces de proximité.

Le gouvernement toujours prêt à s'en prendre aux plus modestes a demandé à l'Agence nationale des chèques

de vacances (ANCV) de ponctionner 30 millions sur ses réserves pour abonder le fonds de solidarité pour les entreprises. De fait, l'état détourne, au profit des entreprises, l'épargne des salariés. Le CA de l'ANCV a validé cette ponction (la CGT et la FSU ont demandé son annulation). Ainsi, les aides pour les plus démunis, les plus pauvres, y compris les retraités, seront réduites, voire inexistantes. Il est vrai qu'avec le coronavirus les plus pauvres ne partiront pas en vacances cette année ! Alors, pourquoi se gêner ?

Il est certain qu'une nouvelle tentative de culpabilisation des retraités va être lancée sur le thème : face à la crise du Covid, les retraités n'ont pas perdu de revenus contrairement à ceux qui ont été en chômage partiel ou ceux qui auront perdu leur emploi. C'est oublier un peu vite que si cette épidémie a eu une telle ampleur c'est de la responsabilité de ceux qui ont désarmé les services de santé publique et ce n'est pas aux retraités de payer la facture alors que sans vergogne les plus grandes sociétés françaises ont versé les dividendes à leurs actionnaires et que l'évasion et la fraude fiscales privent le budget de l'État

de plus de 100 milliards. **Il faut s'attaquer sans plus tarder aux paradis fiscaux.**

Ce dont a besoin notre pays c'est d'une véritable réforme fiscale qui inverse la tendance d'une politique qui fait contribuer de moins en moins les plus riches.

**Il faut rétablir un impôt sur la fortune** plus ambitieux et plus progressif que l'ancien. L'impôt sur le revenu doit retrouver une plus grande progressivité avec un taux marginal à 65 ou 70 %. **Il convient de réduire la TVA** en ramenant le taux normal à 15 % et en la supprimant sur les produits de première nécessité. Les revenus du capital (les dividendes) ne doivent pas être soumis au prélèvement à taux unique (la flat tax) mais imposés à l'impôt sur le revenu. **Il convient de rétablir la demi-part supplémentaire** pour l'impôt sur le revenu pour toutes les personnes vivant seules ayant élevé au moins un enfant et **supprimer la fiscalisation de la majoration de pensions** pour les parents de 3 enfants et plus et de **ramener le taux de CSG à 6,6 % avant sa disparition** par la transformation en cotisation sociale.

### La réforme des retraites doit être abandonnée

Le gouvernement a annoncé le gel de la réforme, c'est son retrait définitif qu'il faut obtenir.

La crise actuelle le démontre avec force, ce n'est pas la direction présidant à cette réforme qu'il faut emprunter.

**Les logiques financières et comptables au service des intérêts privés de quelques ultras riches ont montré qu'elles conduisaient à l'impasse et à des catastrophes.** C'est malheureusement l'expérience vécue par une grande partie des habitants de notre pays, mais aussi de la planète, notamment les plus âgés.

**La course aux profits contre l'intérêt général est à la source des drames humains du moment.**

Il n'y avait pas d'argent pour les hôpitaux et les Ehpad, mais les dividendes des actionnaires n'ont jamais été aussi élevés...

Cette même logique, ils veulent l'imposer aux retraites, actuelles et futures, pour le même motif: il n'y a pas assez d'argent pour verser de bonnes pensions.

Comme ils ont fixé un plafond pour les dépenses de santé, ils veulent fixer un plafond pour les dépenses de retraite.

**A-t-on entendu parler d'un plafond pour les profits des multinationales et les dividendes des actionnaires ?**

**Les décisions prises par le gouvernement nécessitent une Loi de financement rectificative pour équilibrer les comptes de la Sécurité sociale.** Il ne faut pas que le gouvernement fasse supporter le poids de ces dépenses supplémentaires ou des baisses de recettes au monde du travail. Si la réforme avait été mise en place, cela se serait traduit par une baisse des pensions, les dépenses de retraites étant plafonnées à un pourcentage du produit intérieur brut (14 % du PIB). **Car, avec l'épidémie du coronavirus, le PIB va baisser en 2020.**

C'est là le principe des cotisations définies que ce gouvernement veut mettre en place. Les retraites devaient être la variable d'ajustement du système, plutôt que ses ressources.

**C'est pour cette raison qu'il faut au contraire revenir à une logique de prestations définies dans laquelle les ressources, donc principalement les cotisations,** sont ajustées pour l'équilibre de l'édifice retraites, et par ailleurs, le niveau des prestations, donc des pensions, est affiché et garanti.

**C'est cette logique qui a été instaurée à la Libération lors de la création de la Sécurité sociale,** mais le patronat et ses affidés politiques n'ont cessé de la combattre depuis. S'ils ne sont pas parvenus à leur fin, il faut admettre que le système de retraite français n'est plus complètement à prestations définies. Il est par exemple beaucoup plus difficile qu'auparavant d'avoir une idée de sa future retraite pour les salariés d'aujourd'hui.

La réforme régressive des retraites voulue par le gouvernement parachèverait cette évolution en faisant varier les pensions déjà liquidées au gré des aléas économiques.

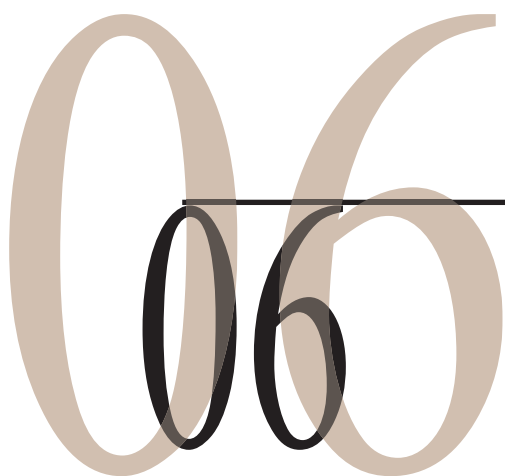
**Des milliers de retraités paient un très lourd tribut du fait des politiques conduites en matière de santé.** Elles et ils constituent la grande majorité des décès enregistrés à ce jour et la pandémie n'est pas terminée.

**Le moment est plutôt venu de faire d'autres choix au bénéfice du plus grand nombre, dont les retraités.** La logique de toujours plus de profits est, on le voit bien aujourd'hui, mortifère pour le genre humain et pour la planète.

La situation que nous vivons est cruelle, mais elle sera utile si elle conduit à changer radicalement de direction, en consacrant les richesses produites par le travail au bien-être de l'humanité et pas à sa destruction.

Notre système de protection sociale, avec la Sécurité sociale qui en constitue le socle, bien qu'affaibli par les politiques successives de ces dernières décennies, a été et demeure le meilleur instrument pour traverser les tempêtes de toutes sortes.

Il importe de se saisir de ce moment pour le conforter et le consolider avec en première étape obtenir du gouvernement le renoncement à ce qu'il faut bien appeler sa contre-réforme des retraites.



## Communiqué de l'UCR Pour un droit à l'autonomie

**Comme toute la CGT, l'Union Confédérale des Retraités rejette l'idée d'une nouvelle branche de la sécurité sociale consacrée à la perte d'autonomie.**

C'est une reprise des orientations préconisées par le gouvernement Sarkozy que nous avons combattues, car une branche de plus dans la sécurité sociale affaiblirait la protection sociale solidaire en fragilisant la base de son financement socialisé.

Le financement pourrait être ouvert à des complémentaires, notamment les assurances privées qui n'attendent que ça. D'autre part, au vu des informations à notre disposition, il apparaîtrait que le Gouvernement prévoit d'augmenter le financement de la perte d'autonomie en réorientant, à partir de 2024, 2,3 milliards d'euros de CSG depuis la CADES (Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale) vers la CNSA (Caisse Nationale de la Solidarité pour l'Autonomie).

### **Ce sont de fausses solutions**

La CGT affirme l'universalité de l'assurance maladie. Il s'agit de la renforcer et d'y intégrer la réponse aux besoins de la perte d'autonomie.

La perte d'autonomie doit être traitée de manière globale et non ségrégative pour le vieillissement. Elle nécessite une vraie politique publique articulant prévention, dépistage et prise en charge solidaire avec un droit universel de compensation de la perte d'autonomie.

Ce droit à l'autonomie doit être intégré dans la branche maladie de la sécurité sociale.

De toute évidence, ces choix de qualité induisent de poser la question du financement de la perte d'autonomie à partir d'un prélèvement sur les richesses créées dans les entreprises, dont les cotisations sociales.

Ce financement n'a de sens que s'il est réellement assuré de manière pérenne et n'est pas tributaire du budget de l'État ou des ressources des familles.

La CGT pose le principe d'un financement solidaire intégral à 100% de la sécurité sociale, permettant de couvrir tous les aléas de la vie.

Dans ce sens, elle fait des propositions cohérentes et solidaires.

**Il est urgent de se mobiliser pour un changement de regard sur la vieillesse et obtenir des moyens financiers : le respect, la dignité de nos aînés en dépend**

Montreuil, le 25 mai 2020

# Une campagne IR très particulière



Cette année, la campagne traditionnelle de l'impôt sur le revenu (IR) s'est

déroulée dans un contexte très particulier. Compte-tenu de l'urgence sanitaire, après des discussions très serrées avec les syndicats, le Directeur général des Finances publiques avait acté que, du fait des risques encourus par les agents et par les contribuables, il n'y aurait pas de campagne en présentiel mais uniquement par téléphone et courriel. En effet, comment faire respecter les règles de distanciation physique devant les centres des Finances publiques lorsque l'on connaît les files interminables chaque année ? Mais, pata-

tras, le zélé ministre des comptes publics a annoncé dans une interview au Parisien que, dès la fin du confinement, les contribuables pourraient être reçus physiquement.

Manifestement, M. Darmanin ne sait pas ce qu'est une campagne IR. Il pensait certainement qu'avec son annonce de déclaration automatique, il y aurait moins d'accueil ; mais c'était sans compter un certain nombre de bugs informatiques d'une part et, d'autre part, qu'avec le prélèvement à la source qui devait tout simplifier, un certain nombre de contribuables ne comprennent pas pourquoi ils ont encore des versements à opérer. Car beaucoup n'ont pas intégré ce que la CGT n'a cessé de répéter lors de la mise en place du PAS : celui-ci n'a

fait que modifier le mode de paiement de l'impôt mais pas le calcul. En particulier, nombreux sont ceux qui n'ont pas intégré que le prélèvement mensuel ne tient pas compte des crédits et des réductions d'impôt, ce qui entraîne de nombreuses régularisations. Certains découvrent avec stupeur le montant des avances qu'ils ont faites au budget de l'État.

Comme pour la situation dans les hôpitaux et les EHPAD, ce que le CGT dénonçait lors de la mise en place du PAS, se vérifie pour de nombreux contribuables. Et une fois de plus, ce sont nos ex-collègues actifs, de moins en moins nombreux qui subissent le courroux des contribuables et non pas les décideurs de Bercy.

## Comme le dit Lino Ventura dans les tontons flingueurs (dialogue de Michel Audiard) « les c.. ça ose tout ! C'est même à ça qu'on les reconnaît. »

La crise économique liée à l'épidémie de la Covid 19 (l'Académie française a décidé qu'il fallait employer le féminin) a conduit le gouvernement à accroître les déficits budgétaires et, à terme, à entraîner des difficultés budgétaires pour les collectivités territoriales.

Dans cette situation, le gouvernement fait semblant de prendre des mesures pour contraindre les grands groupes à conduire une autre politique. Mais, au lieu d'imposer aux entreprises la non distribution des dividendes, en particulier pour celles sollicitant des aides de l'État, il s'est contenté d'une recommandation. Et alors qu'il avait annoncé qu'aucune aide ne serait accordée aux entreprises ayant des filiales ou des intérêts dans les paradis fiscaux, il a refusé que cela soit inscrit dans une des lois de finances rectificatives. Dans le même temps, il a pris deux décisions troublantes et injustes.

L'une concerne l'Agence Nationale des Chèques de Vacances

(ANCV). Le gouvernement, toujours prêt à s'en prendre aux plus modestes, a demandé à l'ANCV de ponctionner 30 millions sur ses réserves pour abonder le fonds de solidarité pour les entreprises. De fait, l'État détourne, au profit des entreprises, l'épargne des salariés. Le Conseil d'Administration de l'ANCV a validé cette ponction (la CGT et la FSU ont demandé son annulation). Ainsi, les aides pour les plus démunis, les plus pauvres, y compris les retraités, seront réduites voire inexistantes.

Il est vrai qu'avec le coronavirus, les plus pauvres ne partiront pas en vacances cette année !

Alors pourquoi se gêner ?

L'autre concerne la vente d'une partie du mobilier national. Chaque année, il est procédé à la vente d'une partie du mobilier national et le produit de la vente est affecté au budget de l'État. Cette année, compte-tenu de la crise du coronavirus, il a été décidé d'affecter les produits de la vente à la fondation de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP). Cette fondation est présidée par qui ? Tout simplement par l'épouse du Président de la République.



# 08

## Liberté chérie

**« La Liberté ce bien qui fait jouir des autres biens », écrivait Montesquieu**

**« Liberté chérie », expression tirée du sixième couplet de la Marseillaise.**

### **Qu'est ce que l'état d'urgence**

Prévu par la loi 55-385 du 3 avril 1955, c'est une mesure exceptionnelle pouvant être prise en conseil des ministres, soit en cas de péril imminent résultant d'atteintes graves à l'ordre public, soit en cas de calamité publique (catastrophe naturelles d'une ampleur exceptionnelle).

Il permet de renforcer les pouvoirs des autorités civiles et de restreindre certaines libertés publiques ou individuelles pour des personnes soupçonnées d'être une menace pour la sécurité publique (initialement prévu pour douze jours et prolongation possible par le Parlement sur tout ou partie du territoire).

Il autorise le préfet ou ministre de l'Intérieur à :

- limiter ou interdire la circulation dans certains lieux ;
- interdire certaines réunions publiques ou fermer provisoirement certains lieux publics ;
- réquisitionner des personnes ou moyens privés
- autoriser des perquisitions administratives ;
- interdire de séjour certaines personnes ;
- prononcer des assignations à résidence.

Depuis la loi de promulgation de 1955 et avant novembre 2015, l'état d'urgence a été déclaré 5 fois : 1955, 1958, 1961, 1984 et 2005.

### **Qu'a changé la loi du 20 novembre 2015 relative à l'état d'urgence ?**

Elle a modifié plusieurs dispositions de la loi de 1955 :



- elle prévoit l'information du Parlement et du Sénat sans délai ;
- elle revoit les règles d'assignation à résidence : assignation dans ce lieu pouvant aller jusqu'à 12 h sur 24 h, obligation de se présenter périodiquement aux services de police ou de gendarmerie jusqu'à 3 fois par jour, remise du passeport ou autre pièce d'identité, possibilité d'être pourvu d'un bracelet électronique ;
- elle autorise la dissolution, en conseil des ministres, d'associations ou de groupements de fait qui participent, facilitent ou incitent à des actes portant atteinte grave à l'ordre public ; les mesures perdurent à l'issue de l'état d'urgence ;
- elle permet aux préfets et au ministre de l'Intérieur d'ordonner des perquisitions en tout lieu y compris au domicile, de jour comme de nuit ;
- elle autorise le ministère de l'Intérieur à prendre toutes mesures pour bloquer des sites internet faisant l'apologie du terrorisme ou incitant à des actes terroristes ;
- elle supprime le contrôle de la presse, de la radio, des projections cinématographiques ou des représentations théâtrales prévu par la loi de 1955.



# e ET état d'urgence...

## Qu'a changé la loi du 21 juillet 2016 ?

- La loi a prévu la possibilité de fouiller les bagages et les véhicules sans instruction du Procureur de la République.
- Depuis la décision du Conseil constitutionnel du 9 juin 2017, le régime de l'interdiction de manifester a été modifié par la loi du 11 juillet 2017 : le préfet peut interdire le séjour d'une personne sur le parcours d'une manifestation s'il existe des raisons sérieuses de penser que son comportement constitue une menace pour la sécurité ou l'ordre public.

## La loi du 23 mars 2020 et l'état d'urgence sanitaire

L'état d'urgence sanitaire est une mesure exceptionnelle pouvant être décidée en conseil des ministres en cas de catastrophe sanitaire, notamment d'épidémie, mettant en péril la santé de la population.

La déclaration de l'état d'urgence sanitaire autorise le Premier ministre à prendre par décret :

- des mesures limitant la liberté d'aller et venir, la liberté d'entreprendre et la liberté de réunion (y compris des mesures d'interdiction de déplacement hors du domicile) ;
- des mesures de réquisition de tous biens et services nécessaires pour mettre fin à la catastrophe sanitaire ;
- des mesures temporaires de contrôle des prix

Il faudrait citer encore la géolocalisation, l'ADN, la surveillance par drone, la reconnaissance faciale, etc.

Et il existe encore d'autres régimes d'exception de gestion de crise, à savoir l'état de siège et la mise en œuvre de l'article 16 de la constitution.



Avec les ordonnances, le gouvernement a profité de la crise sanitaire pour déroger, dans certains secteurs économiques dits essentiels, aux règles du droit du travail :

- durée quotidienne maximale portée à 12 h au lieu de 10 h, travail de nuit à 12 h au lieu de 8 h, temps de repos entre deux journées de travail réduit à 9 h au lieu de 11 h minimum, durée hebdomadaire fixée à 60 h maximales contre 48 h jusqu'ici, extension du travail le dimanche, etc.

Il y a un réel risque que ces régressions, en matière de droit du travail, perdurent au-delà de la crise sanitaire.

- Nombre de salariés se verront amputer de 5 à 10 jours de congés ou RTT toujours en référence à la crise.

L'inspection du travail doit suivre les directives gouvernementales au risque de voir ses inspecteurs suspendus.

Certains syndicats (CFDT, CFTC) s'associent au MEDEF pour accélérer l'activité et reprise économiques.

Le combat contre la pandémie a souvent bon dos. Partout dans le monde, les syndicats ont fort à faire en ce moment pour que leur liberté et les droits des salariés ne soient pas détricotés en son nom.

Le jour d'après, l'urgence syndicale est de garantir la protection et la santé des salariés.

*"Le premier des droits de l'Homme, c'est la liberté individuelle, la liberté de la propriété, la liberté de la pensée, la liberté du travail".*  
(Jean Jaurès)



Ce 1<sup>er</sup> mai 2020 n'a ressemblé à aucun autre dans notre pays depuis 1945. Le 1<sup>er</sup> mai 1945, sauf dans quelques rares villes

encore occupées par l'armée hitlérienne, avait été le 1<sup>er</sup> mai de la Libération du pays, à quelques jours de la capitulation allemande le 8 mai à 23 h 01 à Berlin. Depuis, tous les 1<sup>er</sup> mai, il a été possible de manifester pour cette journée de la fête des travailleurs (la fête du travail était celle de Pétain).

Ce 1<sup>er</sup> mai confiné, avec seulement l'accroche d'un slogan « *Les jours heureux : le retour chiche M. Macron* » sur le drapeau de l'UD CGT 56 installé près de l'UL de Lanester, m'a fait me souvenir d'un autre 1<sup>er</sup> mai très particulier vécu en 1984 à Bogota. A l'époque, j'étais secrétaire de l'UGFF et les camarades de la Fenaltrase de Colombie (la Fédération des travailleurs de l'état) organisation de la CUT (centrale unie des travailleurs) m'avait invité fin avril 1984 pour animer un séminaire sur la situation comparée de la Fonction publique en Colombie et en France du point de vue syndical. De façon assez curieuse, Marcel Pinet, le Directeur général de l'administration et de la Fonction publique était, à la même période, à Bogota pour un séminaire administratif sur le même thème.

Le séminaire s'était achevé le 28 ou le 29 avril et il avait été convenu que je resterais pour participer au 1<sup>er</sup> mai à Bogota. La camarade qui me servait d'interprète devait venir me chercher à l'hôtel. Ne la voyant pas arriver, je me demandais pourquoi. Un client de l'hôtel lisait un journal, je vis le gros titre en première page « *Estado do sitio* ». Bien que ne maîtrisant pas l'espagnol, j'ai compris que nous étions en état de siège, mais pour quelle raison ? Je suis sorti acheter le journal à un vendeur à la criée et, en attendant l'arrivée de l'interprète à laquelle j'avais

téléphoné, j'ai essayé de comprendre pourquoi l'état de siège avait été décrété. En accord avec le secrétaire général de la Fenaltrase, il a été convenu que je participerai à la manifestation qui était maintenue malgré l'état de siège.

L'état de siège avait été instauré suite à l'assassinat du ministre de la Justice le 30 avril, en fin de journée. Âgé de 37 ans, Rodrigo Bonilla avait déclaré la guerre aux narco trafiquants du cartel de Medellin ; il savait que Pablo Escobar avait mis sa tête à prix et il avait souhaité quitter le pays. Il devait prendre le poste d'ambassadeur à Prague. Sur le trajet qui l'amenait à l'aéroport El Dorado de Bogota, deux hommes à moto l'ont assassiné. Ils ont été payés d'une balle dans la tête.

Arrivé sur les lieux de la manifestation, j'ai vu, en tête du cortège, les principaux dirigeants syndicaux dont Angelino Garçon, le secrétaire général de la Fenaltrase. Je lui ai fait remarquer que si le gouvernement voulait décapiter le mouvement syndical, il n'avait qu'à procéder à l'arrestation des principaux responsables puisque la manifestation était interdite. Il me répondit : « *depuis ma naissance j'ai passé plus de temps dans un pays en état de siège que dans un état normal* ». Il avait 36 ans.

Après le défilé dans le centre de Bogota, nous sommes allés célébrer la Fête des travailleurs dans un quartier populaire de Bogota. Des militants armés étaient postés sur les toits afin d'empêcher toute tentative d'attaque par les paramilitaires, force d'extrême-droite importante dans le pays. Certains des militants présents appartenaient aux FARC.

J'ai ainsi participé à un 1<sup>er</sup> mai interdit dans un pays en état de siège. Quelle différence avec un autre 1<sup>er</sup> mai vécu en 2013 à la Havane avec quelques camarades de l'UFR et un million de participants. La Covid 19 en 2020 m'aura empêché de défiler comme tous les ans avec les camarades pour célébrer la Fête des travailleurs.



# Arrêtez ce numéro de duettistes !

À entendre ou lire une partie des médias, il y a un Président qui serait prêt à mettre en œuvre une politique inspirée du programme du CNR « *les jours heureux* » et un Premier ministre qui voudrait continuer la même politique. Il y a eu un Président qui aurait voulu laisser du temps au Parlement pour voter sur la déclaration de sortie du confinement et un Premier ministre qui s'y refusait. En réalité, il n'y a pas l'épaisseur d'une feuille de papier à cigarette entre les deux. Ils sont tous les deux en faveur de la poursuite d'une politique qui a conduit à une dégradation très conséquente de nos services publics, de l'hôpital public, du pouvoir d'achat des retraités. Lequel des deux a désapprouvé les suppressions massives d'emplois, les dotations insuffisantes pour la protection sociale ?

Qui a élaboré les lois de financement de la Sécurité sociale qui ont instauré pour l'hôpital public une augmentation de l'objectif national des dépenses de l'Assurance maladie (ONDAM) de 2,4 % en 2019 et 2020 alors que les dépenses de santé ont progressé de 4,4 % en 2019 et qu'il a été prévu 4,2% en 2020 (chiffre qui sera largement dépassé compte-tenu de la crise de la Covid).

Qui a décidé la casse du statut de la Fonction publique, du Code du travail ? Qui continue à casser la Sécurité sociale ? Qui a mis en place une réforme de

l'Assurance chômage tellement bonne qu'il a fallu en suspendre l'application du fait de ses conséquences en lien avec l'épidémie ? Qui voulait instaurer une réforme des retraites qui allait porter les fonds de pension sur les fonds baptismaux ? Qui a décidé une réforme fiscale favorisant outrageusement les plus riches ? Qui a fait payer aux retraités les pertes dues à la transformation de l'ISF en IFI (en augmentant la CSG de 1,7 point pour près de 60 % d'entre eux) ?

Répondre à ces interrogations, c'est faire la démonstration que derrière deux visages plus ou moins sympathiques suivant les jours et les situations, il n'y a en réalité qu'une seule et même politique. Sarkozy ne s'est-il pas réclamé de Guy Môquet ? Comment croire à la promesse du Président de la République de rétablir « *les jours heureux* » ? Selon une formule bien connue, « *les promesses n'engagent que ceux qui y croient et non pas ceux qui les font.* »

Si nous ne sommes pas en capacité d'imposer un changement profond de politique, "*le jour d'après*" ressemblera "*au jour d'avant*", en pire. Et même si, comme peuvent le laisser penser des propos de quelques journalistes, le Premier ministre est remplacé, cela ne changera rien tant que Jupiter, depuis son palais de l'Élysée, continuera à impulser une politique conforme aux intérêts du grand capital.



## Hommage à Jacqueline Kaczinski

Jacqueline nous a quittés en septembre 2019. Les traditions se perdent, c'est par la lecture du journal de l'USR CGT de la Haute-Vienne *Vie Nouvelle 87* que nous avons appris son décès et non pas par la section du syndicat. Jacqueline est née dans une maison de garde-barrière en décembre 1943. Contrôleure des Impôts, elle adhère au SNADGI-CGT en 1974. Très vite, elle prend des responsabilités dans cette section très active de la Haute-Vienne ; elle devient secrétaire de la section du syndicat et également de la section UGFF. Elle sera aussi responsable de la région Limousin et membre de la CE nationale du SNADGI-CGT. Mais Jacqueline ne limite pas son militantisme à la sphère des Impôts et de la Fonction publique : elle s'investit aussi à l'interpro, à l'UD de la Haute-Vienne et au Parti communiste français. Elle sera trésorière de l'UD puis responsable à l'organisation et à la formation syndicale. Elle sera très impliquée en 1995 dans l'organisation des manifestations marquant le centenaire de la CGT à Limoges. Au plan administratif, elle devient inspectrice, faisant également la démonstration de ses qualités professionnelles. Jacqueline est partie en retraite en décembre 2004 mais elle a continué son militantisme en s'investissant dans l'activité retraités CGT. Elle sera membre de la Commission nationale de la retraite et des retraités du SNADGI-CGT. Malheureusement, des problèmes de santé l'ont conduite à limiter son activité à la Haute-Vienne, en continuant à s'investir à l'USR de la Haute-Vienne ainsi qu'à LSR ; elle en sera trésorière jusqu'à la fin de 2019. Elle s'est aussi beaucoup impliquée dans le journal de son USR *Vie Nouvelle 87*. Les camarades de son USR et de LSR 87 l'ont honorée quelques jours avant son décès.

Nous étions quelques camarades de notre UFR (délégués de l'UFR ou de nos USR) qui l'avions revue avec plaisir lors du congrès de Bordeaux de l'UCR en mai 2017. Elle nous avait fait part de ces ennuis de santé mais elle avait toujours son grand sourire malgré tout. L'UFR présente toutes ses condoléances à la famille de Jacqueline.



## Je finirai Arlequin...

### Hommage à Alain Nevoux



**Alain Nevoux est né en novembre 1942 dans le Maine et Loire. Il a fait partie d'une des promotions de l'École Nationale des Impôts qui ont vécu mai 1968 à la fac de droit de Clermont Ferrand et à l'ENI.**

Ces promotions ont fourni de nombreux militants au SNADGI-CGT, Alain est un de ceux-là. Sa première affectation en qualité d'inspecteur le conduit dans les Hauts de Seine. Convaincu de la nécessité de s'organiser en interne mais aussi dans l'interpro, il s'investit immédiatement dans la section du SNADGI-CGT et milite à l'UL de Nanterre dont il devient membre du secrétariat.

A cette période, les liens sont étroits entre le syndicat et la MNDGI (la mutuelle tient son assemblée annuelle la veille des conseils nationaux ou des congrès du syndicat) ; Alain devient membre du bureau national de la MNDGI en 1974. Comme au syndicat, sa rigueur et son efficacité sont reconnues par tous les militants. C'est aussi l'époque où des camarades de la mutuelle collaborent au secteur social de la CGT. Jacqueline Lambert, secrétaire confédérale en charge de ce secteur, adhérente du syndicat et de la mutuelle, connaissant les grandes qualités d'Alain, lui demande de travailler avec elle. Il le fera de 1979 à 1982. Présent à la confédération, il a eu l'occasion de travailler avec Georges Séguy.

Les liens se distendent entre le syndicat et la mutuelle. Alain reprend en 1982 un poste d'inspecteur à Rennes à la Direction Nationale des Enquêtes Fiscales. Il y restera jusqu'à sa promotion de receveur principal de 2e catégorie à Quimper ; il ira ensuite à Carhaix avant de revenir à Rennes lors de sa promotion comme RP1. Il prendra sa retraite en 2004 et il a continué à apporter une contribution aux initiatives de l'USR 56, notamment en distribuant des tracts sur le marché d'Hennebont, ville où il s'était installé en 1994 avec sa femme Claude. Malgré sa maladie, fidèle à ses convictions, il était encore le 5 décembre 2019 dans les rues de Lorient lors de la grande manifestation contre le projet Macron de réforme des retraites. Alain est décédé le 4 mai 2020 en pleine épidémie, ses amis regrettent de n'avoir pas pu être présents pour lui rendre un dernier hommage.

L'UFR présente toutes ses condoléances à son épouse Claude (adhérente de notre UFR) et à toute sa famille.

Pour moi, le **jaune** représente un vendu, prompt à la dénonciation voire à la trahison, que tout syndicaliste peut redouter en cas de grève.

Pour moi, c'est le **rouge** : pas celui des bonnets rouges qui m'ont un peu donné l'impression de détourner ma couleur d'adoption. Je ne suis ni breton, ni petit entrepreneur à la Poujade donc, un peu loin de ce combat. Il y avait derrière tout cela un goût amer de fiscalité pour des pollueurs routiers et des revendications légères sur l'emploi.

En **rouge**, il y a aussi les chemises **rouges** à l'italienne, tous derrière Garibaldi pour libérer leur territoire.

Je m'abstiendrai de traiter des tristes chemises noires des milices fascistes de Mussolini.

J'aperçois les bérets **verts** des forces spéciales de l'armée américaine spécialisées, assurant toutes les basses besognes de l'oncle Sam.

Toucher le pompon **rouge** d'un béret bleu des marins : il paraît que cela porte bonheur !

Les bérets **blancs** que se partagent les chasseurs alpins et les soldats de la paix à l'ONU, sont des galettes très salissantes.

Il doit bien y avoir encore quelques autres déguisements de **couleur** et... il y a les gilets **jaunes**.

Depuis novembre 2018, ils portent au cœur des ronds-points des revendications que d'autres soutiennent depuis des lustres. Ils innovent dans les moyens d'actions et tiennent bon. Les manifestations et multiples autres initiatives semblent avoir quelques succès et au moins un grand soutien populaire. Pour lutter, faut-il utiliser des modes d'actions non conventionnels, voire un tantinet violents, s'affubler d'une **couleur** voyante, tenir tête à une police épuisée, mais toujours au service d'un gouvernement menteur dont les mesures mêlent autoritarisme et atteintes aux libertés pour obtenir satisfaction ?

Au fil des semaines, la **couleur** du gilet **jaune** se teinte de rouge, avec encore pour quelques-uns des relents de noir.

Evidemment, sur les ronds-points et dans les manifs, la bataille des idées bat son plein, et du côté des médias, c'est de l'intox à chaque instant. Si les carrefours sont bloqués, les soi-disant experts à la botte du pouvoir, eux ne sont guère coincés dans leur litanie embuée de verbiage à la sauce Macron.

Si les nouveaux modes d'actions doivent être plus efficaces, il faut regarder l'**ar -en-ciel** et ouvrir la palette de **couleur**. **Arlequin**, laquais comique, un peu paresseux, faussement naïf mais capable d'inventer toute sorte de stratagème pour parvenir à ses fins, prête nous ton costume !

**Mettons de la couleur dans nos initiatives, enfilons tous des blousons multicolores (sauf le noir) et tel un raz-de-marée, inondons les allées du pouvoir de démocratie, chassons les autocrates au service de la finance et luttons contre l'intoxication des « marcheurs » et de leurs sbires médiatiques.**